



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la Municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donné par le directeur général de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, à 20 h, qui se tiendra à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure numéro **DM10-2017**, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot **1 733 818**, situé au **3896, croissant L'Écuyer**, ayant pour effet de permettre, si elle est accordée par le Conseil municipal, la réduction du frontage d'un premier lot à 21,33 mètres et d'un second lot à 21,34 mètres alors que le Règlement de zonage numéro 4-91 prévoit un frontage minimal de 24 mètres, le tout, dans le cadre d'une opération cadastrale projetée visant la création de deux lots à même le lot existant situé dans la zone R-1 313.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 15 novembre 2017.

Stéphane Giguère
Directeur général